



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 mai 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Alain Poissant et Daniel Racette.

Madame Annie Lussier était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
  - 7.3 Autorisation à monsieur Félix Champagne-Picotte à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR
  - 7.4 Nomination de madame Véronique Lussier – accès aux services du gouvernement du Québec ClicSÉQR – entreprises et mon dossier pour les entreprises
  - 7.5 Modification de sources de financement relativement à l'exercice financier 2018
8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
  - 8.2 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
  - 8.3 Autorisation à la Direction générale de procéder à la vente d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes
9. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
  - 9.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
  - 9.2 Acceptation du contrat de déneigement et de déglacage du ministère des Transports
  - 9.3 Autorisation pour procéder à l'achat d'une chargeuse rétro-excavatrice
  - 9.4 Acquisition d'équipements financée par le fonds de roulement
  - 9.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église
  - 9.6 Octroi d'un mandat pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église
10. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 10.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
  - 10.2 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment principal situé au 44, rue du Parc non conforme au *Règlement de zonage 2015-259*
  - 10.3 Demande de permis d'affichage sur l'immeuble situé au 51 rue de l'École, situé dans la zone H-3, assujettie au *Règlement relatif aux PIIA 2015-263*
  - 10.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'autoriser un usage autre que l'agriculture sur le lot 3 993 318
  - 10.5 Avis de motion et adoption du premier projet de *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation*
11. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 11.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
  - 11.2 Confirmation de nomination du Directeur général et secrétaire-trésorier
  - 11.3 Embauche d'un journalier – opérateur temporaire
  - 11.4 Embauche d'un journalier – opérateur



No de résolution  
ou annotation

11.5 Autorisation à la Direction générale d'afficher deux postes de préposés pour la saison estivale

12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE



No de résolution  
ou annotation

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**19-05-063 Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

2 personnes présentes

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – aucune**

6. **LÉGISLATION**

**19-05-064 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

**19-05-065 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **108 100,13 \$**; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-05** et considéré comme faisant partie intégrale de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

**19-05-066 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 41 593 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de M. Alain Dumouchel appuyé à l'unanimité, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution  
ou annotation

**19-05-067 Autorisation à monsieur Félix Champagne-Picotte à signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur général, est le seul responsable principal ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR ;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Champagne-Picotte, Félix, Directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les administrateurs de la société Municipalité de Saint-Édouard qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, elle est adoptée et entre en vigueur le 7 mai 2019. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	O	Gaétan Boulerice	P		
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

**19-05-068 Nomination de madame Véronique Lussier – accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR – entreprises et mon dossier pour les entreprises**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur général et secrétaire-trésorier, est le seul responsable principal ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR ;

**IL EST PROPOSÉ D'ABROGER** la résolution 18-09-156 et **D'AUTORISER** madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) aux fichiers de Revenu Québec; **DE SIGNER** une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), y renoncer ou la révoquer, selon le cas; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises; **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	P	Gaétan Boulerice	O		
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

**19-05-069 Modification de sources de financement relativement à l'exercice financier 2018**

**CONSIDÉRANT** les états de la situation financière et des projections au 31 décembre 2018 déposés à la résolution 18-11-194 ;

**CONSIDÉRANT** la revue du mode de financement de certains achats effectués en 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications de sources de financement peuvent être faites avant la signature du rapport de l'auditeur portant sur le rapport financier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des travaux des revenus de transferts ;

**IL EST PROPOSÉ QUE** les sources de financement des éléments suivants soient modifiées telles qu'indiquées au tableau ci-dessous :



No de résolution  
ou annotation

Résolutions	Description	Source de financement selon résolutions précédentes	Source de financement révisée
18-05-076 18-11-199 18-12-232	Débitmètre (étude caractérisation, plans et devis, équipement et installation, surveillance des travaux)	TECQ ou budget de fonctionnement	Environ 73 000 \$ sera financé par le programme TECQ 2014-2018 et est déjà prévu dans la programmation des travaux.  Le solde des travaux d'environ 4 000 \$ sera financé par le surplus accumulé non affecté.
18-07-122 18-12-232	Réfection de trottoirs Rang La Frenière	Financé par Fonds de roulement en 10 versements égaux, pour un montant maximum de 25 000 \$ taxes nettes.  Le solde d'environ 43 000 \$ sera financé par le programme TECQ 2014-2018 et est déjà prévu dans la programmation des travaux.	Financé par Fonds de roulement en 10 versements annuels égaux, pour un montant maximum de 25 000 \$ taxes nettes.  Le solde d'environ 56 000 \$ sera financé par le programme PIQM-MADA et est déjà prévu dans la programmation des travaux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	Président	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

## 8. GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 19-05-070 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

**CONSIDÉRANT QU'À** compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** M. Félix Champagne-Picotte, directeur général comme coordonnateur des mesures d'urgence **ET** Mme Véronique Lussier comme substitut au coordonnateur des mesures d'urgence.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	Président	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

### 19-05-071 Autorisation à la Direction générale de procéder à la vente d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes

**CONSIDÉRANT** l'acquisition, par le service de la sécurité incendie, de nouveaux appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) en date du 15 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les anciens APRIA ne sont plus utiles pour la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** d'autoriser la Direction générale de procéder à la vente d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes par appel de soumission prévu à une date ultérieure ;

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	Président	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	



No de résolution  
ou annotation

9.

## GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

### 19-05-072 Acceptation du contrat de déneigement et de déglacage du ministère des Transports (MTQ)

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ nous avise que notre contrat de déneigement et de déglacage pour l'entretien de la rue Principale et de la montée du Moulin vient à échéance à la fin de la présente saison ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ nous propose, en date du 5 mars 2019, un nouveau contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable pour deux (2) années supplémentaires ayant les mêmes caractéristiques que celles de l'entente actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant estimé de la subvention à recevoir du MTQ pour ce nouveau contrat serait de 34 417,71 \$ par année pendant la durée du contrat ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** la proposition du ministère des Transports concernant le contrat de déneigement et de déglacage de la rue Principale et de la montée du Moulin avec les caractéristiques inscrites sur la proposition du 5 mars 2019 pour un montant à recevoir de 34 417,71 \$ par année ; **ET D'AUTORISER** le Directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### 19-05-073 Autorisation pour procéder à l'achat d'une chargeuse rétro-excavatrice

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice pour un montant n'excédant pas 210 000 \$ a été adopté, par la résolution 19-04-048, à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice est entré en vigueur le 25 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale a affiché l'appel d'offres 20190226 sur le site Internet du SÉAO le 18 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général a procédé à l'ouverture de l'enveloppe du seul soumissionnaire le 12 avril à 11h00 en présence de MM. Ronald Lécuyer, Alain Dumouchel et Alain Lécuyer.

#### Soumissionnaire

René Riendeau (1986) Inc.

#### Prix soumis avant taxes

148 606.00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de l'ensemble des documents déposés, il a été résolu que la soumission est conforme au devis d'appels d'offres 20190226 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire offre un montant de 7 500 \$ avant taxes pour la chargeuse rétro-excavatrice Case 580SL 2000 non fonctionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire offre une garantie prolongée de 60 mois ou 15 000 heures sur le moteur, transmission, différentiel, pompes hydrauliques, valves hydrauliques et cylindres hydrauliques pour un montant de 3 300 \$ avant taxes ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat d'une chargeuse rétro-excavatrice Case 580SN 2019 et d'une garantie prolongée de 60 mois, au montant total de 151 906 \$ avant taxes auprès de *Renée Riendeau (1986) Inc.* conditionnellement à l'autorisation d'emprunter du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation **ET DE PAYER** cette dépense à même le Règlement d'emprunt 2019-298.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution  
ou annotation

### **19-05-074 Acquisition d'équipements financée par le fonds de roulement**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sur le territoire sont nécessaires au bon maintien de nos infrastructures et à la sécurité des usagers ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins dispendieux de faire les travaux à l'interne plutôt que de les soumettre en impartition ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de nouveaux équipements est plus économique que la location de ceux-ci ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir une découpeuse à disque (scie à béton), une plaque vibrante et un pilon vibrateur (Jumping Jack) ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du financement de ces outils provenait du budget des activités de fonctionnement, mais que cette somme de 4 700 \$ sera nécessaire pour réduire les dépassements budgétaires reliés au déneigement ;

**IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER** l'achat de ces équipements et qu'ils soient financés par le fonds de roulement, en 7 versements annuels égaux, pour un montant taxes nettes n'excédant pas 7 000 \$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P		√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### **19-05-075 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme de subvention sur la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec 2014-2018 la Municipalité a été autorisée à effectuer des travaux de réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit établir un mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité bénéficie d'une plus grande visibilité en inscrivant son appel d'offres sur le site du SÉAO ;

**IL EST PROPOSÉ DE MANDATER** la Direction générale d'aller en appel d'offres sur le site du SÉAO pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### **19-05-076 Octroi d'un mandat à la firme Contactcité pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire se pourvoir d'une aide professionnelle afin de réaliser les projets adoptés par le conseil municipal dans le cadre du programme de subvention de la TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services professionnelle de la compagnie *Contactcité* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a attribué un mandat de 13 000 \$ à la firme *Contactcité* pour l'accompagnement dans le cadre des travaux de la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), par la résolution 17-04-051 et qu'il reste actuellement un solde inutilisé de 1 500 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER** un mandat à la firme *Contactcité* pour un montant de 1 750\$ avant taxes pour l'accompagnement de la Municipalité dans la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour la réfection d'accotements en bordure de la rue Principale et du rang de l'Église **ET DE PAYER** cette dépense à même le programme TECQ.



No de résolution  
ou annotation

10.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

## GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller  
M. Marc Gaudreau

### 19-05-077 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment principal situé au 44, rue du Parc non conforme au Règlement de zonage 2015-259

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures 2015-262* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du garage détaché respectera les marges requises par la grille de spécifications H-2 du *Règlement de zonage 2015-259* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement ne crée pas de préjudice au voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur du garage attaché est de 7,68 mètres de hauteur, tandis que le bâtiment principal est de 7,07 mètres de hauteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement s'harmonise bien avec le cadre bâti du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un logement contribuera à atteindre les objectifs de densification de la Municipalité ;

**IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER** une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 7,68 mètres attaché au bâtiment principal situé au 44, rue du Parc d'une hauteur de 7 mètres tandis que la hauteur maximale autorisée pour un garage attaché par le *Règlement de zonage 2015-259* ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

### 19-05-078 Demande de permis d'affichage sur l'immeuble situé au 51 rue de l'École, situé dans la zone H-3, assujettie au Règlement relatif aux PIIA 2015-263

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur du matériau utilisé s'intègre harmonieusement avec le revêtement extérieur du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** les caractéristiques de l'enseigne proposée sont conformes aux normes édictées par le *Règlement de zonage 2015-269* ;

**IL EST RECOMMANDÉ D'APPROUVER** le PIIA pour l'installation de l'enseigne sur le bâtiment situé au 51, rue de l'École.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### 19-05-079 Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'autoriser un usage autre que l'agriculture sur le lot 3 993 318

**CONSIDÉRANT QUE** conseil a adopté la résolution 19-02-025 afin d'appuyer la demande d'exclusion d'une partie du lot 3 993 318 de la zone agricole pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale, lors de la séance du 5 février 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a informé le demandeur qu'il devait déposer une demande à des fins autres et non pas une demande d'exclusion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel du sol du lot comporte certaines limitations et qu'il est entouré au nord, au sud et à l'ouest par des habitations unifamiliales et à l'est par des bâtiments agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots voisins sont utilisés à des fins résidentielles et ne sont pas propices à l'agriculture ;





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration de cette partie du lot en rend difficile l'accès et n'est pas d'une superficie suffisante pour que son exploitation soit profitable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du terrain visée par la demande d'autorisation n'est pas en culture et qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** les distances séparatrices entre les résidences faisant partie de l'îlot déstructuré et l'élevage de M. Dethier sont respectées ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les lots 3 991 579 et 3 991 590, de superficies respectives de 2 169,9 m<sup>2</sup> et de 2 135,8 m<sup>2</sup> sont vacants à l'intérieur du périmètre urbain et qu'ils ne sont pas à vendre ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du lot 3 993 318 fait partie de l'îlot déstructuré IDR-10 dans lequel l'usage résidentiel est permis ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation autre qu'agricole d'une superficie de 0,12 hectare de la zone agricole n'affectera pas les ressources en sol et en eau disponibles pour l'agriculture sur le territoire de Saint-Édouard et représente moins de 1% d'une exploitation agricole de 20 hectares ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT QU'**un usage autre que l'agriculture aurait un impact positif supérieur à celui d'un lot agricole non exploité ;

**CONSIDÉRANT** la faible densité de la population de Saint-Édouard, qui lors du recensement de 2016 n'était que de 25.1 personnes au kilomètre carré, comparativement à 34.7 personnes au kilomètre carré dans la MRC Jardins-de-Napierville ;

**IL EST RECOMMANDÉ D'ABROGER** la résolution 19-02-025 **ET D'APPUYER** la demande de M. Serge Dethier quant à l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 993 318 pour un usage résidentiel.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**19-05-080 Avis de motion et adoption premier projet de Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation**

**CONSIDÉRANT QUE** les normes édictant les superficies maximales autorisées sont les mêmes à la grandeur du territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact visuel d'un garage détaché en cours arrière, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, est peu nuisible ;

**CONSIDÉRANT QUE** les agriculteurs ont besoin d'entreposer plusieurs équipements lors de la saison hivernale ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** un avis de motion et le premier projet de *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.*

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution  
ou annotation

11.

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

M. Félix Champagne-Picotte se retire de la séance.

### 19-05-081 Confirmation de nomination du Directeur général et secrétaire-trésorier

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a entériné l'embauche de M. Félix Champagne-Picotte, par la résolution 18-05-070, lors de la séance du 7 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des ressources humaines et affaires juridiques doit faire l'évaluation de M. Félix Champagne-Picotte avant la fin de la première année de son mandat ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation réalisée par le Comité des ressources humaines et affaires juridiques a démontré que l'employé atteint les attentes de rendements établis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 19-04-06, adopté lors de la séance du 23 avril 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER** la nomination de M. Félix Champagne-Picotte à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

M. Félix Champagne-Picotte est de retour.

M. Gaétan Boulerice se retire de la séance.

### 19-05-082 Embauche d'un journalier surnuméraire

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler rapidement le poste de Journalier – opérateur aux travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Alain Lécuyer Contremaître – travaux publics est présentement seul à effectuer l'ensemble des travaux de maintien du centre communautaire et du réseau routier ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Tommy Lussier ne possède pas d'expérience en travaux publics, mais démontre un intérêt certain pour le poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été présenté au Comité des ressources humaines et affaires juridiques lors de la séance du 23 avril 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** M. Tommy Lussier au poste de Journalier surnuméraire, en date du 25 avril 2019, en affectation supérieure au poste de Journalier – opérateur en attendant de combler le poste de façon permanente **ET QU'UNE** évaluation des performances soit réalisée par le Contremaître – travaux publics.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :			

M. Gaétan Boulerice est de retour

### 19-05-083 Embauche d'un journalier – opérateur

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale a procédé à l'affichage du poste de journalier – opérateur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Lacoste est présentement à compléter sa formation pour devenir contremaître en infrastructures urbaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Lacoste est à la recherche d'un emploi pour la saison estivale ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été présenté au Comité des ressources humaines et affaires juridiques lors de la séance du 23 avril 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de journalier – opérateur M. Martin Lacoste pour la période du 20 mai au 27 septembre 2019 inclusivement avec possibilité de prolongement **ET QU'UNE** évaluation des performances soit réalisée par le Contremaître – travaux publics.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	P	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		REJETE

**19-05-084 Autorisation à la Direction générale d'afficher deux postes de préposés pour la saison estivale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention a été déposée auprès d'Emplois d'été Canada ;

**CONSIDÉRANT** que la demande a été acceptée le 23 avril 2019 pour le comblement de postes pour une période de 16 semaines ;

**IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER** l'affichage par la Direction générale d'une offre d'emploi pour un poste de Préposé aux espaces verts, aux loisirs et centre communautaire pour les services aux citoyens **ET** un poste de Préposé à l'environnement, aux travaux publics et à l'aménagement du territoire **ET QUE** soient autorisés le Contremaître – travaux publics à rencontrer les candidats retenus en présélection.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	O	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		REJETE

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Faille :
  - demande s'il y a un endroit à la Municipalité où il peut se départir de déchets de construction ? ;
- M. Yvan Boulerice :
  - demande qui a payé et si les travaux ont été faits pour la réparation de la rue qui a été endommagée lors de travaux en façade du 543 D, rang des Sloan ? ;
  - demande si la construction d'une véranda à l'arrière d'un immeuble résidentiel nécessite un permis de construction ?

**13. VARIA**

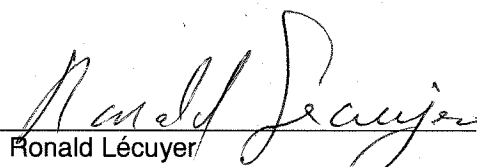
Le conseil mandate le comité des ressources humaines et affaires juridiques afin de formuler une procédure d'évaluation continue pour le Directeur général.

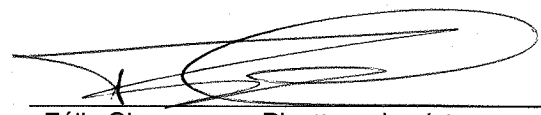
**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**19-05-085 Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	O	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		REJETE

  
Ronald Lécuyer  
Maire

  
Félix Champagne-Picotte, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier